

## Attribution d'un financement à l'association Roanne Triathlon (42)

Délibération n°17-12-B

Date de la convocation : 12 janvier 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
- M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
- M. Christian BARLE (SICALA de la Nièvre)
- M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
- M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
- M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique)
- M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
- Mme Jennifer DA SILVA (Bourges)
- M. Jean-Louis DEMOIS (Angers Loire Métropole)
- M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
- M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
- M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique)
- Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
- M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
- M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
- M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)
  
- M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
- M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
- M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. Bernard SAUVADE
- M. Benoît FAUCHEUX (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à M. Christian BARLE
- M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON
- M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Bernard PALPACUER
- M. Pierre LEFORT (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à M. Freddy HERVOCHON
- M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à M. Christian CHITO
- Mme Chantal REBOUT (Blois) à Mme Stéphanie ANTON
- M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
- M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Jean-Louis DEMOIS

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,
- vu le budget de l'Etablissement,

**décide**

**Article un**

D'attribuer à l'association Roanne Triathlon (42) un financement de 1 100 € (soit 3,08 % de la dépense prévisionnelle de 35 715 €) pour l'organisation du 32<sup>ème</sup> Triathlon de Roanne-Villereest (11 juin 2017).

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

**Article deux**

D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

**Article trois**

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.


**Le Président  
de l'Etablissement public Loire**

**Daniel FRECHET**

Date de transmission  
à la préfecture : **23 FEV. 2017**

Date d'affichage : **24 FEV. 2017**

Certifié exécutoire :

  
**Le directeur général des services  
Jean-Claude EUDE**

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA REGION CENTRE LE  
**23 FEV. 2017**  
S. G. A. R.

**N° 0136**